

Mémoire présenté par

Le Réseau Action Globale

**à la Commission du BAPE
sur le développement durable
de l'industrie porcine au Québec**

Représenté par
Catherine Ferland Blanchet
Coordonatrice de campagnes
Pour la présentation du 4 avril 2003, en après-midi

Montréal, le mercredi 19 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES

-Résumé

-Introduction

-À propos du Réseau Action Globale : Notre mission

-Pourquoi le bien-être des animaux est-il si important pour le développement durable de l'industrie porcine?

-Niveau du bien-être des animaux : Porcelets : Problèmes et solutions

Porcs à l'engraissement : Problèmes et solutions

Truies : Problèmes et solutions

Enrichissement du milieu de vie

-Niveau de l'environnement : La contamination et la surconsommation d'eau

La contamination de l'air

La contamination du sol

La culture du maïs et du soja

Solution

-Niveau social : Dangers pour la santé; les gazs et l'odeur

La diminution de la valeur de la propriété

Solution

-L'agriculture biologique porcine : Portrait de la situation au Québec

-Recommandations

-Conclusion

-Références

-Annexes

RÉSUMÉ

Le Réseau Action Globale est un organisme de protection des animaux et de l'environnement. Nous oeuvrons dans plusieurs domaines, notamment celui des animaux utilisés en agriculture, car nous croyons que leur bien-être est indissociable de celui des êtres humains et de la protection de l'environnement. Nous tentons d'inspirer nos gouvernements par les Lois et Règlements sévères de l'Union Européenne pour l'implantation d'une législation stricte au sein de notre province, régissant les conditions de vie des animaux. De plus, le Québec doit suivre l'exemple de la Colombie-Britannique et instaurer des programmes « assurance-qualité » pour encourager les consommateurs à acheter des produits provenant de fermes éthiquement meilleures. C'est par le biais de tables d'information ou de distribution de prospectus que nous pouvons éduquer la population sur l'importance de la consommation responsable.

Actuellement, la situation des porcs des grandes porcheries du Québec est intolérable. Plusieurs mutilations inutiles et douloureuses, telles que la castration, la coupe des dents et la taille des queues, les briment dans leur évolution naturelle. Non seulement les porcelets subissent-ils de telles atrocités, mais plus vieux, les porcs à l'engraissement vivent la surpopulation et l'entassement dans un état de stress chronique. De plus, les truies demeurent confinées à l'intérieur de cages exigues, sans jamais avoir la possibilité d'exprimer un comportement naturel, comme se mouvoir, tout simplement.

Puis, tous les problèmes causés à l'environnement par le système de production porcine actuel doivent être pris en considération, vu leur niveau de gravité. Non seulement le lisier contamine nos cours d'eau, mais par son besoin considérable de cette ressource, il la surconsomme également. La gestion liquide du fumier produit un surplus de phosphore et d'azote, acheminés par la pluie vers les sources d'eau, entraînant la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques. De plus, les gaz dégagés par le lisier en fermentation et l'odeur puissante qu'il dégage (particulièrement pendant l'épandage) polluent notre air. Nos sols sont également touchés, puisque l'on décèle chez plus du tiers des terres du Québec des signes de stérilité. Finalement, les cultures de maïs et de soja consomment de nombreux pesticides, souillant notre eau, notre air et nos sols. Ces cultures sont génétiquement modifiées, phénomène encore mystérieux, dévoilant toutefois déjà de multiples problèmes pour l'environnement.

Cette contamination de l'environnement entraîne divers dangers pour la santé des citoyens, sans parler de l'odeur puissante que libère le lisier. La diminution de la valeur de leur propriété est une conséquence de ces ennuis

Tous ces aspects peuvent s'améliorer par l'adoption de l'agriculture biologique. Cette pratique procure de biens meilleures conditions de vie pour les animaux, en plus d'opter pour une relation de coexistence avec la nature, plutôt que de domination, lui évitant ainsi toute pollution. La vie de la communauté redevient plus énergisante et les citoyens profitent des nombreux bénéfices de cette alternative.

INTRODUCTION

Le bien-être des animaux, l'environnement et les populations avoisinantes des porcheries souffrent tous du système de production porcine actuel du Québec. Depuis maintenant des mois, ces problèmes sont dévoilés aux citoyens et aux différents palliers du gouvernement du Québec sans qu'aucun geste concret ne soit posé. Pourtant, nous disposons de plusieurs solutions pour remédier à la situation, tel que mentionné dans ce présent mémoire, afin d'agir le plus vite possible.

Le Réseau Action Globale milite pour les droits des animaux et la protection de notre environnement. Notre organisme promouvoit donc un régime alimentaire sans viande, soit végétarien. Par contre, nous savons que ni la population, ni l'industrie agroalimentaire n'est prête à cesser l'utilisation des bêtes du jour au lendemain. Il s'agit là d'un long chemin à parcourir. C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé ce mémoire et réalisé plusieurs projets à ce sujet. Notre mission et les voies empruntées pour la réussir vous sont présentées dans ce document.

De plus, nous avons trouvé important de nous faire présent durant cette commission, car aucune autre possibilité n'est laissée aux groupes du Québec pour parler du bien-être des animaux, alors qu'il est un élément indissociable du bien-être des humains et de la protection de l'environnement.

Il est primordial de prodiguer aux animaux les meilleures conditions de vie possible aux différentes étapes de leur destinée. Le bien-être de ces derniers, les porcs dans le cas présent, est une réalité capitale pour la plupart du temps volontairement oubliée au nom du profit. Nous tenons à démontrer les différents problèmes relevés relativement au bien-être des porcs dans le système de production porcine actuel et à amener les différentes solutions pour intervenir le plus rapidement possible et de la meilleure manière qui soit.

Réseau Action Globale milite également pour la protection de l'environnement. Le système actuel de production porcine du Québec a de beaucoup endommagé les cours d'eau, les sols et l'air de notre province. Nous relaterons les conséquences de tels ennuis et les moyens pour ajuster les dégats causés.

En sommes, ces derniers mois, plusieurs citoyens ont fondé des groupes et des coalitions pour démontrer aux Québécois et aux gouvernements les problèmes rencontrés avec les établissements les plus volumineux du système de production porcine actuel du Québec. Il s'agira donc de démontrer les désavantages et les moyens pouvant être adoptées pour changer la situation présente.

Au cours de votre lecture, vous remarquerez qu'une solution se prête à résoudre tous les problèmes reliés au système de production porcine actuel : l'agriculture biologique porcine. Un portrait global de cette alternative au Québec vous est présenté dans ce mémoire. Puis, finalement, nous vous ferons part de recommandations, nécessaires pour un développement durable de l'industrie porcine.

À PROPOS DU RÉSEAU ACTION GLOBALE

Le Réseau Action Globale est un organisme national incorporé, sans but lucratif, qui vise à favoriser la conscientisation et l'action en matière de protection de l'environnement et des animaux. Nous croyons que le bien-être des humains est indissociable de celui des animaux et de l'environnement.

En d'autres mots, les mauvais traitements infligés aux animaux et la destruction de notre environnement ont en commun une ultime conséquence : la dégradation de l'espèce humaine. Nous remplissons notre mandat par le biais de l'éducation, des initiatives locales, de la création de coalitions et par le réseau politique.

Le Réseau Action Globale oeuvre dans sept champs d'action : Agriculture durable, Océans, Mondialisation, Animaux en milieu naturel, Animaux de spectacle, Animaux de recherche biomédicale et Animaux de compagnie.

Nous travaillons présentement à exercer des pressions politiques dans le but d'établir une loi sur la protection des animaux au Québec, de même que des lois plus sévères dans ce domaine au niveau fédéral. De plus, nous collectons des évidences sur vidéo de violations du code criminel et des règlements dans les fermes industrielles, les abattoirs, le transport des animaux et les parcs à bestiaux au Canada, particulièrement au Québec.

L'éducation est au coeur d'un grand nombre de nos activités. C'est pourquoi le Réseau Action Globale offre de nombreuses présentations aux écoles et aux universités, organise des tables d'information dans les établissements scolaires et coordonne des conférences sur la question animale ou environnementale. Jusqu'à maintenant, nous avons organisé des conférences très courues mettant en vedette des célébrités telles que David Suzuki (Suzuki Foundation), Ralph Nader (le Parti Vert), Howard Lyman (Earthsave) et plusieurs autres.

Actuellement, le Réseau Action Globale compte quatre membres dans son équipe et un grand nombre de bénévoles, incluant des professionnels de la communication, de la médecine et de la médecine vétérinaire ainsi que des domaines juridique et politique. Nos ressources proviennent de subventions du gouvernement et de fondations, ainsi que de dons du public.

POURQUOI LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX EST-IL SI IMPORTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE PORCINE?

Tout simplement parce que Réseau Action Globale croit que le bien-être des humains est indissociable de celui des animaux et de la protection de l'environnement, et il vous sera possible de le constater tout au long de ce mémoire. La réalité des porcs dans les porcheries du Québec est cruelle et inacceptable. Leur bien-être est constamment bafoué et les grands producteurs invoquent sans cesse des raisons financières pour se déresponsabiliser d'agir ainsi. Pourtant, non seulement les animaux souffrent-ils toute leur vie de ces misérables conditions, de l'absence de toutes ressemblances avec leur milieu naturel, mais l'environnement et les populations avoisinantes de ces établissements en ressentent également les répercussions.

Comme premier exemple, mentionnons l'élevage sur litière, qui permet la gestion solide du fumier plutôt que le lisier. La curiosité, l'intelligence et la patience définissent bien le porc. Il aime fouiller et goinfrer, mais l'accessibilité à cet activité est pratiquement inexistante dans les élevages conventionnels puisqu'il est exploité sans litière. Lorsque cette dernière est ajoutée, l'animal n'en est que plus heureux puisqu'il peut exprimer des comportements qui lui sont naturels. De cette manière, son taux de stress diminue, et sa qualité de vie, ainsi que son bien-être, augmentent du même coup. De plus, le compostage du fumier solide comporte des avantages considérables pour la protection de l'environnement, comprenant des odeurs beaucoup moins vives, améliorant la vie des gens demeurant aux alentours.

Il est primordial pour les citoyens du Québec de comprendre que la situation doit s'améliorer, autant pour les porcs que pour tous les animaux, si nous voulons en arriver à un développement durable pour l'ensemble de l'agriculture. Pourtant, ce n'est pas le chemin que semble vouloir prendre le gouvernement et l'industrie.

La *Loi sur la Protection sanitaire des animaux* contient un chapitre qui n'est pas encore en vigueur, soit celui sur la Sécurité et le Bien-être des animaux. Le Ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ), Monsieur Maxime Arseneau, a décidé de remédier à cette situation et de le mettre en application d'ici quelques mois(1).

Ce chapitre, quoi que bien peu louable comparativement au travail des autres provinces et de plusieurs autres pays, est un petit pas vers l'avant. Par contre, le règlement 55.9.15 stipule que :

« (...)demeurent permises, sur les animaux : 1-les activités d'agriculture, d'enseignement ou de recherche scientifique pourvu qu'elles soient pratiquées selon les règles généralement reconnues(...). »

C'est prouver une fois de plus que le Québec mérite la réputation internationale qu'il détient, soit celle d'être un des pires endroits en Amérique du Nord pour les animaux. Pourquoi? Parce que non seulement aucun programme « assurance-qualité » (2) n'est en

place pour veiller à la sécurité et au bien-être des bêtes, mais également parce que la loi exclu intégralement les animaux utilisés en agriculture. Ces êtres vivants souffrent néanmoins tout autant que nos chiens et nos chats et si ces derniers étaient traités de la même manière que les porcs, les gens crieraient au scandale pour que la situation change, évolue.

Suite à votre lecture, vous réaliserez que le développement durable de l'industrie porcine implique nécessairement un changement dans notre manière de traiter les animaux et de régir les établissements dans lesquels ont les exploitent.

(1) : Le 30 mai dernier, M. Maxime Arseneau annonçait la création d'ANIMA-QUÉBEC (Association nationale d'intervention pour le mieux-être des animaux) qui « se verra confier par le ministre Arseneau l'application d'un programme d'inspection des lieux d'élevage et de garde des chiens. L'organisme mènera également une mission d'éducation et d'information auprès des propriétaires et gardiens d'animaux de compagnie et procédera aux enregistrements des lieux d'élevage. Pour ce faire, l'organisme devra s'autofinancer, notamment par des levées de fonds. Toutes ces actions permettront ainsi la mise en œuvre, **au plus tard dans six mois**, de la réglementation relative à la section portant sur la sécurité et le bien-être des animaux incluse dans la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c.P-42). Un conseil d'administration, formé de représentants de tous les horizons concernés, veillera à la bonne marche de l'organisme. » (<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/cpresse/2002/0283.htm>)
Le chapitre devait être en vigueur il y a de cela plus de six mois et jusqu'à présent, mis à part un maigre règlement concernant l'enregistrement des chiens, la partie pour le bien-être des animaux n'est toujours pas en application, et l'organisme n'a pas commencé son travail d'inspection ni celui de sensibilisation et d'information du public. Pour consulter le règlement : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

(2) : Les programmes « assurance-qualité » sont en place dans plusieurs pays d'Europe pour permettre aux consommateurs d'acheter de la viande provenant de fermes qui prennent en considération l'importance du bien-être des animaux. Cette tendance commence à apparaître aux États-Unis et la SPCA de Colombie-Britannique met également en place un programme similaire aux autres. Dans la partie relative au bien-être des animaux, plus de détails sont émis concernant ces programmes.

NIVEAU DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Plusieurs problèmes ont été détectés concernant le bien-être des animaux dans le système actuel de production porcine. Dans les prochaines pages, ces lacunes vous sont expliquées très clairement, suivies chacune par une solution d'ici ou d'ailleurs. Pour vous dresser un bon portrait de la réalité, les problèmes sont en ordre croissant, suivant l'âge à laquelle ils surviennent dans la vie du porc.

Réseau Action Globale tient à souligner une fois de plus qu'aucune loi n'est présentement en place pour régler les conditions d'élevage, contrairement à plusieurs pays de l'Union Européenne(3). Le seul outil dont disposent les éleveurs québécois est le Code de Pratiques Recommandées du Canada(4), qui n'a aucun pouvoir de loi et qui est encore bien méconnu de l'industrie.

Plusieurs solutions peuvent être adoptées pour résoudre les problèmes relatifs au bien-être des animaux. La plus importante d'entre elle est cependant d'instaurer une Loi provinciale stricte et précise, visant à protéger les droits fondamentaux des animaux utilisés en agriculture. La Loi devrait s'inspirer des cinq libertés énoncées par le FAWC(5), puisqu'elles englobent tous les besoins des animaux : Être libre de la soif, de la faim et de la malnutrition, Être libre de l'inconfort, Être libre de toute douleur, blessure et maladie, Être libre de la peur et de toute autre souffrance mentale, Être libre d'exprimer les comportements normaux et naturels de son espèce.

L'implantation de programmes « assurance-qualité » prend aussi son importance pour pouvoir agir immédiatement. Ces derniers offrent la chance aux citoyens désireux de consommer de la viande, d'obtenir leurs produits d'établissements prodiguant à leurs animaux une qualité de vie supérieure aux autres fermes. La SPCA de Colombie-Britannique s'est inspirée du programme Freedom Food (6) pour établir les standards propre au sien. Elle certifie les producteurs qui respectent les normes de son programme(7).

Bien entendu, l'agriculture biologique est la solution ultime à atteindre, vu ses capacités à mettre un terme à tous les problèmes relatifs au système de production porcine actuel du Québec. De plus, cette manière de faire prodigue un niveau très élevé de bien-être aux animaux en leur permettant, entre autre, un accès à l'extérieur et un élevage sur litière, diminuant ainsi leur stress et leurs comportements anormaux, évitant du même coup d'inutiles mutilations.

(3) : Le document suivant dresse un tableau des lois de l'Union Européenne et de certains pays membres : *Portrait mondial de la législation en matière de bien-être des animaux et recommandations pour le maintien de la compétitivité de l'industrie porcine québécoise.*

(4) : Code de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de la ferme : porc.

(5) : The Farm Animal Welfare Council est un organisme indépendant d'Angleterre instauré en 1979 par le gouvernement. Il est en place pour maintenir sous contrôle le bien-être des animaux utilisés pour l'agriculture, que ce soit pendant leur vie à la ferme, aux marchés d'animaux, lors du transport ou à l'abattoir. Il avise également le gouvernement lorsque le besoin de changements législatifs se fait sentir.

(6) : Programme « assurance-qualité » créé par la RSPCA (Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals) en 1994. Disponible sur demande.

(7) : Le programme de la SPCA de Colombie-Britannique complète le Code de pratiques recommandées du Canada. Le cahier des normes est disponible sur demande.

Porcelets

Sevrage trop précoce

Comme aucune loi ne régie l'âge à laquelle les porcelets doivent être sevrés au Québec, la décision est laissée aux producteurs eux-mêmes. Des estimations nous apprennent que les jeunes porcs seraient sevrés vers l'âge de trois semaines et parfois même plus tôt, allant jusqu'à 14 jours. Pourtant, les porcelets prennent en moyenne de 12 à 17 semaines pour compléter leur transition de l'allaitement à la nourriture sèche(8).

La croissance peu rapide des porcs dans l'industrie est une réalité constante qui peut être associée au sevrage hâtif, en plus de l'état de stress chronique que connaissent les porcs.

SOLUTION

Dans la législation de l'Union Européenne, le sevrage est interdit avant l'âge de 28 jours, sauf si le bien-être ou la santé des truies ou des porcelets est affecté.

Ici, au Québec, la porcherie certifiée biologique Les Viandes Bio de Charlevoix ne sevre pas ses jeunes avant l'âge de 30 ou 35 jours. Puis pendant quelque temps, deux fois par jour, les porcelets reçoivent leur nourriture mélangée avec de l'eau, pour créer une plus grande ressemblance avec l'alimentation maternelle.

Castration

Ce procédé est supposément utilisé pour enlever toute odeur à la viande. Pourtant, cette mutilation douloureuse rend la viande plus grasse. Dans un pays où les deux plus grandes causes de mortalité (le cancer et les maladies du coeur) peuvent être associées à une mauvaise alimentation, comme par exemple trop riche en gras, une viande de meilleure qualité devrait primer sur l'odeur qu'elle dégage.

Ce procédé, en plus d'entraîner une douleur vive et inacceptable chez le porcelet, engendre une baisse de la rapidité de croissance lorsqu'elle est effectué avant l'âge de trois jours. Évidemment, plus la castration est pratiquée tard dans la vie du porc, plus elle est douloureuse et dangeureuse.

SOLUTION

Les consommateurs ne perçoivent pas tous de la même manière ce prétendu mauvais goût. Paraîtrait-il que les femmes y seraient généralement plus sensible que les hommes, et les danois plus que les anglais. En tout, il ne s'agit que de 70% à 80% des gens qui sont en mesure de déceler ce goût, et que seule une minorité en serait dégoutée(9). Des études plus approfondies doivent être menées à ce sujet, mais en attendant les résultats, une anesthésie complète du porc doit être obligatoire pendant l'exécution de cette mutilation.

(8) : Article intitulé : Growing up easier for pacified piglets, de Jenny Dobbin (Université de Guelph).

(9) : Article intitulé : L'odeur de verrat... Par Myriam Holzner, porte-parole de l'OVF

Taille des dents

Le fait de tailler les dents aux porcelets leur enlève beaucoup d'avantages, entre autre leur capacité à défendre leur place à la tétine. Les porcelets plus maigres, plus petits ont moins de chance de survie s'ils ne peuvent se nourrir adéquatement. Cette opération n'est pas toujours exécutée de façon professionnelle et sécuritaire, il y a donc des risques d'infection aux gencives, au palais, à la langue et aux lèvres. Le fait de ne plus pouvoir se protéger crée des tensions et augmente le stress, facilement remarquable par les changements de comportements

SOLUTION

La ferme Les Viandes Bio de Charlevoix ne recoure pas à cette pratique et il est urgent de suivre leur exemple.

Taille de la queue (caudectomie)

Cette opération est effectuée dans le but de cesser la caudophagie (mordillement de la queue).

Plusieurs causes sont associées à ce comportement. La douleur et le stress, par exemple, amène le porc à devenir plus agressif. De plus, la qualité et la quantité de nourriture n'est pas adéquate aux besoins de l'espèce, pas plus que l'espace très restreint alloué à chaque porc. Aucun endroit ou objet n'est accessible à l'animal pour le laisser exprimer ses comportements naturels.

De plus, cette mutilation ne fait que diminuer la fréquence de la caudophagie, elle n'y met pas un terme définitif. Suite à cette douloureuse opération, la sensibilité de la queue augmente, ce qui a comme conséquence d'augmenter la souffrance lors de futurs mordillements.

SOLUTION

La coupe des queues pour les porcelets n'étant pas permise par le cahier des normes de l'organisme Garantie Bio-Écocert (10), à la ferme Les Viandes Bio de Charlevoix, lorsqu'un porc commence le mordillement des queues, on l'isole à l'intérieur d'un enclos meublé d'objets (des pneus, par exemple) avec lesquels il peut s'amuser. Puis, quelques jours plus tard, il est de retour avec ses compères et le problème est disparu.

(10) : Écocert est un organisme de contrôle et de certification, actif depuis plus de 15 ans, intervenant dans près de 50 pays dans le monde, incluant le Québec. Une partie de ce mémoire est consacré au portrait de l'agriculture biologique porcine du Québec. Nous reviendrons un peu plus tard sur cet organisme.

Porcs à l'engraissement

La surpopulation et l'entassement

L'affrontement dans les groupes surpeuplés arrive fréquemment lorsque les porcs tentent de subvenir à certains besoins, comme la soif et la faim. L'accès à l'abreuvoir et à la mangeoire devient difficile et les batailles sont plus nombreuses. Des blessures sont affligées aux plus faibles, qui n'ont aucun moyen de se défendre. Dans cette situation, le stress est à son plus haut et le bien-être est pratiquement absent. De plus, la transmission des maladies est plus risquée dans les productions où les enclos sont surpeuplés.

Évidemment, la surpopulation crée le problème de l'entassement des animaux. À peine un mètre carré est alloué à chaque porc dans l'enclos pour qu'il puisse se mouvoir. Son aptitude à bouger ou à faire de l'exercice est bafouée.

L'exiguïté et l'étroitesse créent la peur, l'angoisse et le stress chez le porc, ce qui entraîne inmanquablement une augmentation des interactions agressives entre les animaux d'un même groupe. Les blessures se multiplient et le bien-être diminue.

Puisque l'espace dans lequel vivent les porcs est petit, l'endroit où ils se reposent, défèquent, mangent et boivent est le même. Cette condition de vie peut conduire à des problèmes d'hygiène, suite auxquels les risques d'infections seront plus élevés.

SOLUTION

La loi de l'Union Européenne comprend une partie sur l'espace minimal requis pour chaque porc(11). L'espace atteint un maximum lorsque le porc pèse 110 kg ou plus. À cette étape, il a droit à 1 m². La mise en place d'une loi aussi détaillée est nécessaire pour le développement durable de l'industrie porcine du Québec.

La ferme Les Viandes Bio de Charlevoix doit se fier au cahier des normes d'Écocert(12), laquelle précise les dimensions minimales suivantes : 1,15 m² pour un porc en croissance de 110 kg. L'agriculture biologique reste, pour l'instant, celle qui offre les meilleures conditions de vie aux animaux.

Truie gestante

La contention des truies en gestation et en lactation

La principale raison pour laquelle les truies en gestation demeurent enfermées à l'intérieur de cages exigües est parce que leur alimentation est restreinte et ce, pour de multiples raisons(13), mais notamment pour éviter le gain de poids excessif(les difficultés à la mise bas augmentent).

(11) : Les directives de l'Union Européenne offrent les superficies de manière plus détaillée, allant du porcelet (moins de 10 kg : 0,15m²) jusqu'au porc adulte de 110 kg. Tableaux disponible dans le document suivant : *Portrait mondial de la législation en matière de bien-être des animaux et recommandations pour le maintien de la compétitivité de l'industrie porcine québécoise.*

(12) : Le cahier des normes de Garantie Bio-Écocert doit être respecté par les producteurs certifiés sous peine de sanction. Par contre, il ne s'agit là que du minimum à respecter et les utilisateurs peuvent aller bien plus loin, suivant leur désir d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et sociaux. En ce sens, l'espace alloué à chaque

porc peut varier de ferme en ferme, allant parfois jusqu'au double, mais il ne peut être en-dessous de ce qu'indique le cahier de normes.

(13) : Stress et alimentation chez la truie reproductrice, INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)FR, presse

Par contre, le fait d'être privé de nourriture contrevient à la première liberté du FAWC, (être libre de la faim, de la soif et de la malnutrition) puisque la truie est affamée toute la journée.

Cette privation de vivres augmente le stress et les comportements anormaux des truies, qui deviennent plus agressives. Comme les femelles doivent se battre pour obtenir chacune un soupçon de nourriture, le producteur les emprisonnent à l'intérieur de ces cages minuscules.

Les cages pour les truies en lactation règlent supposément le problème du haut taux d'écrasement des porcelets, phénomène véridique, mais dont les causes restent à étudier.

Si l'on se fit à la deuxième liberté du FAWC, qui stipule que les animaux doivent être libre de l'inconfort, les cages de contention pour la truie en gestation et en lactation ne conviennent absolument pas.

L'augmentation du rythme cardiaque des truies encagées (14) serait dû à une moins bonne forme physique, conséquence explicable par le fait qu'à l'intérieur de ces cages, les femelles se retrouvent dans l'incapacité de bouger. Elle ne peuvent ni se retourner, ni se lever, ni avancer ou reculer. Cet état de confinement plonge la truie dans un état de stress chronique, diminuant du même coup sa capacité à se mouvoir et la qualité de son bien-être. Elles ne peuvent y exprimer aucun comportement naturel (cinquième liberté du FAWC).

De plus, cette détention affaiblit la force des os, ainsi que le poids des muscles (15), et peut mener à des problèmes au niveau des membres, telles que des faiblesses ou des boiteries (16). D'autre part, il est prouvé que les truies logées en groupe ont de meilleures pattes(17), leur permettant ainsi d'éviter un peu de douleur, de blessure et de maladie, des problèmes qui dérogent à la quatrième liberté du FAWC.

SOLUTION

À la ferme Les Viandes Bio de Charlevoix, les cages de contention ne sont utilisées qu'au cours des deux jours précédant la mise bas et des deux jours suivant cette dernière, puisque l'ennui de l'écrasement des porcelets survient pendant cette période de temps. D'ailleurs, il est nécessaire d'effectuer des études le plus rapidement possible pour trouver les causes de ce problème, afin de concevoir une alternative plus « humaine » que les cages. Pour l'instant, les normes d'Écocert ne permettent pas à l'éleveur de garder les truies encagées pendant de longues périodes et les Nouvelles Directives de l'Union Européenne restreignent également la durée du confinement(18).

(14) :The effects of housing on heart rate of gestating sows during specific behaviors (1197) J.N.Marchant, A.R.Rudd, D.M. Broom

(15) : Effects of housing conditions on muscle weight and bone strength (1996) J.N. Marchant, D.M. Broom

(16) : Évaluation du bien-être en élevage chez la truie gestante : Approche comparative dans quatre systèmes de logement. C.Vieuille, R.Cariolet, F.Madec, M.C.Meunier-Salaün, J.C.Vaudelet, J.P. Signoret.

(17) : Economics of Group Housing and Conventional Stall Housing Comparable, Article Farmscape, 12 Mars 2003

(18) : Truies et cochettes en groupe pendant une période débutant 4 semaines après la saillie et s'achevant 1 semaine avant la mise bas. Portrait mondial de la législation en matière de bien-être des animaux et recommandations pour le maintien de la compétitivité de l'industrie porcine québécoise. Bergeron R., Broes A., Létourneau L., Pouliot F., Robert S., Turgeon M-J.

Enrichissement du milieu (19)

Présentement, le système de production porcine du Québec ne se préoccupe aucunement de prodiguer aux porcs des similarités avec leur milieu naturel. En revanche, partout dans le monde, les gouvernements établissent une section sur l'enrichissement de l'environnement dans leurs lois et règlements. Les nouvelles directives de l'Union Européenne en sont un bon exemple. Il y est inscrit que :

Les porcs doivent avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux qui ne compromet pas la santé des animaux.

Le Code de Pratiques recommandées du Canada pour les soins et la manipulation des animaux de ferme stipule lui aussi que l'enrichissement de l'environnement procure de nombreux avantages, tant pour les porcs que pour les producteurs(20). Par contre, ces derniers ne sont nullement obligés de suivre les normes que dicte le Code puisque celui-ci n'a pas force de loi. Il n'en revient qu'à la bonne volonté des agriculteurs d'appliquer les conseils ou non.

La curiosité et l'intelligence représentent les deux plus grandes caractéristiques du porc, mais il est également un animal enjoué, affectueux et sociable. Le fait de lui donner accès à de la paille lui permet de fouiller et de mâchouiller toute la journée. Ravi d'avoir pu combler un besoin nécessaire à son bonheur, le porc devient moins stressé et les comportements anormaux (ex : caudophagie et agressivité) diminuent. L'élevage sur litière demeure la méthode la plus propice à rendre la vie des porcs beaucoup plus agréable.

Comme le porc aime le contact avec les autres, il est important de le loger en groupe, en lui laissant toutefois assez d'espace pour qu'il puisse se coucher et s'isoler lorsqu'il en ressent le besoin.

Un accès à l'extérieur est d'une importance capitale pour le porc. Il lui donne l'occasion de fouiller dans la terre et il dispose d'une superficie plus grande pour se mouvoir. Certaines études ont suggérés qu'un élevage à l'air libre diminue l'agressivité et les problèmes de santé, particulièrement ceux s'attaquant au système respiratoire.

Bien entendu, vu les conditions climatiques du Québec parfois extrêmes, il est impossible d'avoir un élevage à l'air libre à l'année longue. Par contre, les porcs devraient avoir accès à l'extérieur l'été. Toutefois, un problème se pose. Le ministère de l'Environnement défend cette pratique, alors que l'agriculture biologique l'exige.

(19) : Cette partie du mémoire s'inspire du document suivant : Impact des pratiques d'élevage sur le bien-être et la production.

(20) : Section 1, p.27 du Code de pratiques canadien. L'enrichissement du milieu en fournissant aux porcs des objets pour qu'ils puissent mordiller est une façon de prévenir la caudophagie. Le moyen idéal d'enrichir est de fournir de la paille ou une poignée par jour d'un matériau fibreux.(...) / p.28 Il est souhaitable de fournir une litière aux truies logées en groupe.

Les deux problèmes suivants contrarient supposément notre gouvernement relativement à l'élevage des porcs à l'air libre :

-Les porcs, en labourant le sol, détruisent la plante;

-Et, parce qu'ils défèquent toujours au même endroit, la terre ne peut absorber le fumier. Ce dernier est ensuite facilement acheminable vers les cours d'eau et les nappes phréatiques.

La solution :

-Un tel élevage nécessite que les animaux changent de pâturage sur une base régulière, impliquant le besoin d'une plus grande superficie de terre et un accroissement du nombre d'employés.

Le gouvernement a peur que le fumier des porcs, lorsqu'ils sont à l'extérieur, pollue nos cours d'eau et les nappes phréatiques. Paraîtrait-il qu'il s'inquiète également de l'odeur répandue par ces animaux lors de leur passage à l'air libre.

Pourtant, n'est-ce pas ce même gouvernement qui encourage la gestion liquide du fumier?

N'est-ce pas ce même gouvernement duquel découle des études qui démontrent clairement que le lisier pollue nos cours d'eau et nos sols?

N'est-ce pas ce même gouvernement qui n'établit aucune législation pour régir les monocultures de maïs et de soja, lesquelles consomment d'énorme quantité de pesticide, contaminent l'eau, se révèlent à être génétiquement modifiées et détruisent les sols?

La seule raison pour laquelle ce gouvernement n'encourage pas les producteurs à donner un accès à l'extérieur aux porcs est parce qu'il ne se préoccupe absolument pas du bien-être des animaux, de leurs besoins et de leur qualité de vie.

Évidemment, les conditions de vie des animaux seront à leur apogée dès lors que la planète adoptera un régime alimentaire végétarien. En attendant ce jour, l'enrichissement de leur environnement est vital.

La ferme Les Viandes Bio de Charlevoix donne un accès à l'extérieur aux animaux pendant l'été, en plus de les garder dans un élevage sur litière pendant l'hiver, leur permettant ainsi de fouiller et mâchouiller tant qu'ils le désire.

NIVEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Il ne fait plus de doute que le système actuel de production porcine du Québec engendre de nombreux dégâts pour notre environnement. Malheureusement, le Ministère de l'Environnement du Québec ne semble pas avoir appris de ses erreurs passées, telles que celles relatives à l'exploitation de nos forêts. Il préfère de loin maximiser les profits au détriment de l'environnement dans une perspective à court terme, en laissant les coûts de réparation aux générations futures, plutôt que de prendre ses responsabilités en réorganisant le système en place pour permettre un développement durable de l'agriculture. Comme nous l'apprenait le documentaire choc Bacon, Le film(22) :

« Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994, les dépenses du gouvernement du Québec pour l'environnement ont été réduites de 65%. Maintenant, elles ne valent même plus 1% du budget annuel du Québec. »

La mondialisation pousse les sociétés à vouloir rejoindre les plus gros marchés en suivant le mouvement de la compétitivité internationale. Le Québec y participe en voulant vendre ses produits, dans ce cas-ci le porcs, aux mêmes marchés que les États-Unis et ce, même si l'environnement doit y passer.

Pour devenir plus gros, plus rentable, plus compétiteur, le producteur doit voir sa charge de travail diminuer. C'est une des raisons qui a poussé les agriculteurs à ajouter de l'eau au fumier des porcs, geste qui cause, et causera, des conséquences irréparables sur nos sols, notre eau et notre air.

De plus, les monocultures de soja et de maïs, par leur besoin élevé en phosphore et en azote, demeurent pour l'instant les cultures privilégiées par les producteurs de porcs, malgré les dommages qu'elles causent à notre environnement par leur consommation majeure d'engrais chimique, de pesticide et d'herbicide.

La contamination et la surconsommation de l'eau

Non seulement la transformation du fumier en lisier est un facteur plus qu'important sur le gaspillage de notre eau (jusqu'à 90% d'eau est ajoutée au fumier pour en faire du lisier (23)), mais il en entraîne la pollution de plusieurs façons, entre autre par le nettoyage de l'azote et du phosphore par la pluie vers les cours d'eau et les nappes phréatiques : Le fumier liquide gardé dans les fosses est en état d'anaérobie. L'azote et le phosphore que contient ce lisier se maintiennent à la forme minérale et soluble, forme assimilable par les racines de la plante, plutôt que par le sol. La terre n'absorbant pas ces deux contaminants dans cet état, la pluie les emportent facilement vers les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Selon Environnement Canada, la quantité de phosphore et d'azote provenant de l'activité humaine (comprenant les activités d'agriculture) a des conséquences désastreuses pour

(22) : Bacon, Le film, est un documentaire sur le système actuel de production porcine du Québec, réalisé par Hugo Latulippe en 2001. ONF

(23) : Reportage pour l'émission Découverte, à Radio-Canada, en septembre 2001, par le journaliste Gilles Provost et la réalisatrice Marièle Choquette. <http://radio-canada/tv/decouverte/reportage/purin.html>

l'environnement, incluant(24) :

-Accélééré l'eutrophisation de certains lacs, cours d'eau et milieux humides du Canada, entraînant des pertes d'habitats, des modifications de la biodiversité et, dans certains cas, des pertes de potentiel récréatif :

-Caused (et continuent de causer) des mortalités chez les poissons du sud-ouest de l'Ontario en raison de la toxicité de l'ammoniac;

-Contribué au déclin des populations d'amphibiens du sud de l'Ontario en raison de l'exposition prolongée à des concentrations élevées de nitrates.

La contamination de l'air

Le sulfure d'hydrogène, le bioxyde de carbone, l'ammoniac et le méthane sont des gazs qui émanent du lisier lors de la fermentation. Ces gazs peuvent s'avérer très nocifs pour l'environnement et pour la santé. (Les conséquences nocives de l'ammoniac sur la santé sont expliquées plus en détails dans la partie « Niveau social »)

Prenons le méthane pour exemple. C'est un gaz inodore et sans couleur *se composant de molécules de quatre atomes d'hydrogène et un atome de carbone. Comme le dioxyde de carbone, le méthane est un gaz à effet de serre(...). Depuis le début de la Révolution industrielle, la concentration atmosphérique en méthane a plus que doublée, et a contribué à 20% à l'augmentation de l'effet de serre, en deuxième place seulement après le dioxyde de carbone.*(25)

Ce gaz à effet de serre affecte la couche d'ozone et participe directement au réchauffement de la planète ou aux changements climatiques.

Le méthane, dans la production animale, est amené, entre autre, par la décomposition anaérobie du fumier, comme le lisier.(26)

De plus, le lisier dégage de puissantes odeurs et la majorité des plaintes par les citoyens indisposés concernent ce problème. Cette forme de pollution de l'air survient en grande partie lors de l'épandage du fumier liquide. (Pour plus de détails, voir la partie « Niveau social »)

La contamination du sol

Le lisier nourrit la plante et non le sol, n'apportant à ce dernier aucun avantage, en plus de polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Le Ministère de l'Agriculture lui-même n'a pas été en mesure de prévoir les dégats reliés à cette gestion du fumier, car il n'aurait certainement pas permis que les sols de certaines régions dépassent de 400% leur capacité à assimiler le phosphore ou que l'on puisse déceler chez plus du tiers des terres du Québec des signes de stérilité(27).

(23) : Résumé de plusieurs études à ce sujet. Éléments nutritifs : Azote et phosphore. État de la question. <http://www.nwri.ca/treatsfull/ch6-1-f.html>

(24) : Rapport remis au BAPE. Problématiques et interventions de santé publique dans la région Centre-du-Québec. Par la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec. 22 janvier 2003

(25) : L'Encyclopédie de l'Environnement Atmosphérique du Manchester Metropolitan University.
www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/french/Global_Warming/Older/Enhanced_Greenhouse_effects.html

(26) : Centre Virtuel pour la Recherche et le Développement

(27) : Selon le documentaire Bacon, Le film.

La culture du maïs et du soja

Ces deux cultures sont favorisées par les producteurs de porcs vu leur important besoin de phosphore et d'azote, deux contaminants présents dans le lisier.

L'utilisation de pesticides pour les cultures de maïs et du soja est très importante dans notre province. *Environ le tiers des pesticides utilisés au Québec et environ la moitié des pesticides agricoles servent dans la culture du maïs* et ce, même si cette culture ne représente que 17% des superficies cultivées dans notre province(28).

Cependant, les pesticides les plus utilisés pour la culture du soja et du maïs s'avèrent être des herbicides, dont les plus utilisés sont l'atrazine et le métolachlore

Le ministère de l'environnement mène une étude depuis 1992 sur l'impact des pesticides dans les régions agricoles où la culture du maïs est très présente. Chaque année, depuis maintenant plus de dix ans, les rivières Chibouet (bassin de la rivière Yamaska), des Hurons (bassin de la rivière Richelieu), Saint-Régis (affluent direct du fleuve) et Saint-Zéphirin (bassin de la rivière Nicolet) sont échantillonnées. L'été, l'atrazine et le métolachlore sont constamment détectés dans ces cours d'eau, soit dans plus de 50% des échantillons(29).

Selon des études scientifiques, la concentration d'atrazine dans notre eau affecte l'environnement de plusieurs façons, entre autre : (29)

- En réduisant la croissance des algues;
- En diminuant l'abondance du zooplancton herbivore;
- En diminuant l'abondance de quelques plantes aquatiques

Les cultures de soja et de maïs sont, pour la plupart du temps, génétiquement modifiées.

Le phénomène des OGM reste encore un mystère, puisque peu d'études ont été effectuées pour en découvrir les conséquences à long terme sur l'environnement et la santé. Par contre, des scientifiques en découvrent de plus en plus à ce sujet et les impacts sont inquiétants(30) :

-L'augmentation de l'utilisation des produits chimiques. Après l'analyse de 8200 essais au champ il a été découvert, après l'analyse de 8200 essais au champ, que le soja génétiquement modifié nécessite de deux à cinq fois plus d'herbicide que le conventionnel.

- L'apparition des super mauvaises herbes;
- L'élimination des insectes et des animaux bénéfiques;
- Perte de la biodiversité.

(28) : Bulletin d'information Saint-Laurent Vision 2000. Volume 10, numéro 1, avril 1999. La production porcine et la culture du maïs-Répercussions potentielles sur la qualité de l'eau.

(29) : Ministère de l'environnement du Québec. Évaluations environnementales. L'utilisation des pesticides dans le maïs et le soja.

(30) : Greenpeace Canada, campagne OGM. L'ingrédient secret

SOLUTION

L'agriculture biologique est décidément la solution la plus prometteuse pour mettre un terme à tous les problèmes environnementaux causés par le système actuel de production porcine.

Les ennus majeurs rencontrés concernant l'environnement sont pour la plupart reliés à la gestion liquide du fumier. L'agriculture biologique, bien qu'elle ne l'interdise pas, n'est pas propice à l'utilisation de ce dernier.

Comme le bien-être des animaux est une priorité dans cette pratique, une litière abondante doit être présente en tout temps dans l'élevage porcin(31). Avec cette méthode, il n'y a que la gestion solide du fumier qui soit possible, évitant ainsi le surplus d'azote et de phosphore présents dans le lisier et responsables, en grande partie, de la contamination de nos cours d'eau.

De plus, le fumier solide régénère les sols, au contraire du lisier qui nourrit uniquement la plante. De nombreux procédés de l'agriculture biologique, tel que la rotation des cultures, favorisent un développement durable et la protection des sols(voir plus bas).

Puis, les fumiers solides ne contaminent pas notre air, puisqu'ils transforment l'azote en une forme atmosphérique non polluante, en plus de ne dégager pratiquement aucune odeur d'ammoniac.

Plusieurs ennus relatifs aux monocultures de maïs et de soja ont été relevés. Lorsqu'élevés dans une porcherie biologique, les porcs s'alimentent de nourriture biologique. Cette dernière ne doit ni être génétiquement modifiées, ni avoir été traitée à l'aide de pesticides ou d'engrais chimiques, évitant ainsi tous les désagréments environnementaux connus concernant les OGM et les pesticides.

Voici quelques exemples des pratiques privilégiées pour l'organisme certificateur Garantie Bio-Écocert(32) :

- *Les rotations sont obligatoires. Elles doivent être aussi variées que possible et inclure des légumineuses.*
- *L'usage rationnel des fumiers et des résidus de récolte.*
- *L'emploi d'intrants appropriés.*
- *Un contrôle mécanique, physique ou culturale des mauvaises herbes.*
- *Le travail du sol dans des conditions adéquates, en évitant la compaction, l'érosion éolienne, hydrique, etc.*

(31) : Cahier des normes 2003 d'Écocert.

(32) : Cahier des normes 2003.

NIVEAU SOCIAL

Depuis quelques années, plusieurs personnes se regroupent pour exercer des pressions en vue d'un changement rapide et efficace dans le système de production porcine actuel et ce, pour plusieurs raisons. Évidemment, lorsque des énoncés tels que celui-ci se retrouvent dans les journaux :

Une étude menée l'an dernier dans Chaudière-Appalaches par le Dr Benoit Gingras, de la Direction de la santé publique, concluait que la contamination des terres par le phosphore contenu dans le lisier de porc pouvait mener à la contamination de l'eau potable et des puits, et pouvait donc menacer la santé de la population(33),

l'inquiétude des citoyens est compréhensible. C'est par le biais de pétitions (souvent signées par plus de 75% des citoyens de la municipalité), de conférences et de manifestations, qu'ils ont informé le public de leur situation et depuis, ils obtiennent le soutien de la majorité de la population québécoise, mais malgré leur mobilisation, leur situation n'a pas changé.

La puissante odeur dégagée par le lisier, particulièrement lors de l'épandage, est responsable de la majorité des plaintes des citoyens. Non seulement cette odeur est-elle dangereuse pour la santé des résidants, mais à cause des nombreux désagréments qu'elle comprend, la valeur de la propriété diminue, ainsi que la qualité de vie.

Dangers pour la santé...

Les gazs

Lorsque le lisier est en fermentation, plusieurs gazs se dégagent de celui-ci, comprenant le bioxyde de carbone, le méthane et l'ammoniac. Les médecins reconnaissent ces derniers comme étant nocifs pour la santé.

Prenons l'exemple de l'ammoniac. Non seulement ce produit cause t'il des maladies telles que la fibrose pulmonaire et les affections des voies aériennes supérieures, mais au Danemark, une étude a démontré que les éleveurs de porcs sont les plus touchés par l'asthme et les bronchites chroniques, deux maladies facilement associables à des gazs tels que l'ammoniac(34).

L'odeur

De plus, le lisier dégage une forte odeur, surtout lors de son épandage, créant ainsi plusieurs désagréments aux résidants avoisinants ces grandes porcheries. Ces citoyens peuvent se retrouver aux prises avec des problèmes de santé mentale, de détresse psychologique, de colère et autres changements de comportement. Puis, selon des études récentes, cette odeur pourraient même avoir des effets sur le système respiratoire(35).

(33) : Article dans le journal La Presse, le jeudi 13 juin 2002. Par Normand Delisle, Presse Canadienne.

(34) : L'amoniac d'origine agricole : impacts sur la santé humaine et animale et sur le milieu naturel. S.Portejoie, J.Martinez, G.Landmann. INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)

(35) : Reportage à l'émission Découverte, Radio-Canada. 16 septembre 2001. Journaliste : Gilles Provost. Réalisatrice : Marièle Choquette.

Diminution de la valeur de la propriété

Selon Monsieur Beaudry, responsable de l'évaluation de la MRC de Lotbinière, un projet porcine dévalue automatiquement les propriétés environnantes de 25%(36).

Bien entendu, avec tous les inconvénients qu'impose l'implantation d'une telle porcherie, personne n'est intéressé à déménager tout près.

Dans les municipalités où ces grandes exploitations se trouvent, les résidents insatisfaits reçoivent de biens tristes réponses relativement à leurs problèmes :

Quand l'eau du puit est impropre à la consommation...Vous n'avez qu'à y ajouter de l'eau de javel!

Quand l'odeur du lisier rend l'air irrespirable...C'est comme ça la campagne. Si vous êtes pas content, allez vous installer en ville!(37)

En revanche, ces citoyens habitent parfois la région depuis 30 ou 40 ans et ne veulent pas la quitter. Même s'ils le souhaitent, ils se trouvent dans l'incapacité de vendre leur domicile, vu les désavantages que comporte l'environnement autour.

SOLUTION

L'agriculture biologique procure plusieurs avantages pour l'environnement, bénéficiant du même coup les résidents de la municipalité. Comme l'odeur engendrée par le fumier solide est de beaucoup moins forte que celle du lisier et que les gaz dégagés (lors de la fermentation du fumier liquide) sont absents, les risques de maladies diminuent. De cette façon, les résidents peuvent sortir à l'extérieur et profiter de la journée, sans l'inconvénience de l'odeur infernale des grandes porcheries. La valeur de la propriété n'est donc pas touchée.

Chaque ferme offre plus d'emplois que le conventionnel, bénéficiant ainsi les citoyens. Sans aucun doute, s'il y a plus de perspective d'emploi dans la municipalité, le nombre de résidents augmentent. Ces derniers dépenseront dans les commerces locaux, tels que les restaurants, les magasins général, les épiceries, en plus de participer à la vie politique et sociale de la ville, occasionnant du même coup un enrichissement de la communauté.

(36) : Lors d'une assemblée d'information. Source : Maxime Laplante, Union Paysanne.

(37) : Bacon, Le film

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PORCINE : PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Malheureusement, au Québec, l'agriculture biologique est encore bien méconnue. Depuis le début de ce mémoire, Réseau Action Globale vous présente ses nombreux côtés avantageux, autant pour l'environnement et le bien-être des humains, mais surtout pour l'amélioration des conditions de vie des animaux qu'elle procure. Pourtant, il n'y a que deux porcheries certifiées biologiques au sein de notre province(38) :

- La Ferme Biologique d'Abitibi;
- Les Viandes Bio de Charlevoix.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette situation et le premier, de loin le plus important, est la philosophie à la base de l'agriculture biologique, peu partagée par les gens, vu sa différence avec notre société capitaliste.

Selon Garantie Bio-Écocert :

Nous considérons que l'agriculture biologique va au-delà des normes qui la définissent, en faisant appel au sens commun des utilisateurs. C'est un système qui apporte des solutions aux problèmes environnementaux et sociaux de notre planète.(39)

Un agriculteur biologique pense surtout aux bénéfices à long terme de cette alternative, c'est-à-dire à la protection de l'environnement et au bien-être des gens avec qui il cohabite dans la municipalité, contrairement au producteur conventionnel, majoritairement préoccupé par les gains monétaire accessibles à court terme.

Deuxièmement, une croyance populaire apprend aux Québécois qu'une ferme biologique n'est pas économiquement viable(40). Pourtant, lors d'un entretien téléphonique avec Monsieur Paul Bernier, propriétaire de la Ferme Biologique d'Abitibi, il n'en était absolument pas le cas.

Il est vrai que le porc biologique est plus coûteux à produire, entre autre à cause de la nourriture spécifique à cette alternative, dont le prix est plus élevé, ou encore parce que l'espace alloué à chaque animal est plus grand, réduisant ainsi le nombre de porc admissible dans la porcherie. De plus, la litière, l'accès à l'extérieur, ainsi que plusieurs autres facteurs augmentent le coût de production. En revanche, le prix de vente au détail est beaucoup plus élevé que pour le conventionnel. Quand on pense que le prix au détail du porc a plus que doublé depuis 1978, mais que le prix payé aux producteurs est demeuré le même depuis 25 ans, l'agriculture biologique démontre encore une fois un avantage(41).

(38) : Plusieurs fermes portent la certification, mais deux se spécialisent réellement dans la production porcine.

(39) : Cahier des normes de Garantie Bio-Écocert. Annexe 1 : Buts et principes de l'agriculture biologique.

(40) : La situation est différente pour chaque entreprise. Ici, nous axons notre recherche sur les porcheries bio et même entres elles, les résultats varient. Par contre, il est faux d'admettre que l'agriculture bio n'est pas économiquement

viable, et ce, même si des études plus approfondies doivent être faites à ce sujet. Plusieurs producteurs peuvent venir en témoigner.

(41) : Le portrait économique de la production porcine. Fédération des producteurs de porcs du Québec. Fortin, Richelle. Scéance publique du 6 novembre 2002, Montréal (BAPE)

Tableau comparatif d'une porcherie biologique avec une étude de 20 entreprises spécialisées en production porcine, dont les revenus ne provenaient que de cette exploitation(42).

Type de porcherie	<i>La Ferme Biologique d'Abitibi</i>	<i>Porcherie conventionnelle</i>
<i>Nombre d'animaux</i>	Plus ou moins 1000. Lors de mon appel, 960 animaux	3136 porcs produits 198 truies
<i>Nombre d'employés</i>	3 du mercredi au samedi 3 du dimanche au mercredi = 6 employés	1,3 exploitant/ferme 1 ou 2 employés/ferme
<i>Bénéfice, salaire</i>	Plus ou moins 30 000\$, dépendamment des années	27 815\$ si 1.3 exploitant/ferme
<i>Prix pour le porc</i>	Plus cher à produire = Coût de vente plus élevé	Prix payé au producteurs est le même depuis 25 ans (42)

Par exemple, si une porcherie biologique engage 6 personnes et que ces dernières déménagent dans la communauté, les restaurants, les épiceries, les magasins, ainsi que la vie politique et communautaire en profiteront tous. Ces personnes auront des besoins et dépenseront leur salaire dans les commerces locaux, au bénéfice de l'ensemble des résidents. L'agriculture biologique pense aux conséquences à long terme beaucoup plus qu'à la somme d'argent possible d'obtenir, comme le fait le conventionnel.

Troisièmement, l'aide amenée aux producteurs biologique est mince, rarissime. Le gouvernement n'a pas de programmes accessibles à ces producteurs et les banques, ne connaissant absolument rien à ce genre de production, ne veulent pas faire de prêt. Comme toute autre industrie, les coûts de départ demeurent élevés. À la Ferme Biologique d'Abitibi, il n'a fallu pas moins de 850 000\$ aux propriétaires pour construire leur entreprise. Bien entendu, ce projet n'est parti de rien, pas même d'un vieux bâtiment, ce qui leur aurait évité bien des coûts.

Par contre, cette porcherie a des projets de rénovation. Une vieille grange occupe leur terrain. Pour 30 000\$, des porcelets pourront être ajoutés au nombre actuel et ainsi, augmenter les profits.

Puis, finalement, il n'y a qu'une boucherie certifiée biologique dans la province de Québec, ce qui rend la tâche impossible aux agriculteurs de vendre leur produit dans les épiceries. La transformation de la viande biologique doit être faite selon les normes de l'organisme certificateur. Par exemple, le plomb est interdit dans les matériaux d'emballage(43). Comme la Boucherie St-Vincent, à Montréal, est la seule à avoir la certification, elle ne peut fournir à toutes les fermes biologiques du Québec. Les produits doivent donc être transformés aux États-Unis.

(42) : Le portrait économique de la production porcine. Fédération des producteurs de porcs du Québec. Fortin, Richelle. Scéance publique du 6 novembre 2002, Montréal (BAPE)

(43) : Cahier des normes 2003. Garantie Bio-Écocert

Plusieurs solutions doivent être mis de l'avant pour venir en aide aux producteurs biologique;

-La vente directe avec le consommateur;

-L'accès aux mêmes programmes gouvernementaux que les producteurs conventionnels;

-L'accès facilité aux prêts des banques. Celles-ci doivent avoir un regard aveugle sur le type d'agriculture;

-L'éducation de la population des biens faits de l'agriculture biologique porcine.

Résumé des avantages de l'agriculture porcine biologique;

-Sérieuse amélioration des conditions de vie des animaux :

- * Possibilité pour les porcs d'exprimer leurs comportements naturels;
- * Élevage sur litière;
- * Accès à l'extérieur;
- * Plusieurs mutilations interdites;
- * Espace allouée à chaque porc beaucoup plus grand qu'en production conventionnelle;
- * Sevrage moins précoce des porcelets;
- * Diminution du stress, dû aux meilleures conditions de vie.

-La protection de l'environnement est assurée, entre autre par la gestion solide du fumier (cette dernière étant fortement recommandée par l'agriculture bio);

- * Qui évite un énorme gaspillage d'eau;
- * Dont l'azote et le phosphore ne contaminent pas nos cours d'eau;
- * Ni notre air, vu son odeur moins forte que celle du lisier;
- * Ni nos sols, car en plus de cette gestion différente du fumier, l'agriculture biologique oblige un cycle dans la culture des sols, ce qui permet à la terre de se reposer deux ou trois ans, dépendamment de la rotation choisie.

-Les citoyens de la municipalité bénéficient de ses nombreux avantages;

- * Plus d'emplois créés pour chaque ferme;
- * Odeur plus discrète venant de la gestion solide du fumier, comparativement au lisier;
- * Évite la contamination de l'eau, du même fait, des puits de surface;
- * Diminution des coûts pour la municipalité, relativement au frais de santé et de réparation des dégâts à l'environnement qu'apporte le conventionnel;
- * La valeur de la propriété ne change pas;
- * Moins de risque pour la santé;
- * L'augmentation du nombre de citoyens amène de nombreux bénéfices aux commerçants de la municipalité et de la vie commune de celle-ci.

Un bref résumé du fonctionnement de la certification biologique au Québec

**Le MAPAQ (Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation du Québec)
a mandaté le...**

...Conseil d'accréditation du Québec (CAQ).

Mission : accréditer les organismes de certification, recommandations au ministre pour la reconnaissance des appellations et surveillance de l'utilisation de ces dernières.

Ces organismes certificateurs doivent répondre aux normes du CAQ, et même aller plus loin puisque qualifiées de minimales par ce dernier.

Exemple de normes du CAQ relativement à la production animale;

6.2 Mutilations : L'amputation de la queue, la castration, la taille ou l'ablation des dents et du bec, le brûlage des ailes et toute autre mutilation ne sont généralement pas autorisés en élevage biologique.(44)

Ensuite, celui-ci trouve des organisations, telle que...

...Garantie Bio-Écocert. Organisme ayant obtenu sa certification du CAQ : son but est d'offrir un service de certification privé et indépendant aux producteurs, transformateurs et distributeurs de produits biologiques. Ces derniers doivent respecter les normes inscrites dans le Guide de l'utilisateur(45) sous peine de sanction.

Exemple de normes de Garantie Bio-Écocert relativement à la production animale;

4.4 Conditions d'élevage et de logement

j) L'amputation de la queue, la castration, la taille ou l'ablation des dents et du bec, le brûlage des ailes et toute autre mutilation sont interdits.(...)

Finalement, des producteurs peuvent obtenir la certification, comme le démontre...

...La ferme Les viandes bio de Charlevoix inc. qui est certifiée par Garantie Bio.

Elle doit donc se conformer aux normes du Guide de l'utilisateur. Par contre, le producteur biologique peut aller plus loin dans sa façon de faire, comme le démontre l'exemple ci-contre;

Lors de la visite de Réseau Action Globale à la porcherie biologique, Monsieur Damien Girard, le propriétaire, nous a expliqué que lors de problème de caudophagie, il utilise un procédé très simple. Il isole le porc responsable dans un enclos meublé d'objets, tel que des pneus. Pendant quelques jours, l'animal se change les idées et lors de son retour avec ses compères, le comportement est disparu.

(44) : Normes biologiques de référence du Québec du CAQ. Disponible sur demande ou sur le site internet suivant : www.caqbio.org.

(45) : Guide de l'utilisateur de l'organisme Garantie Bio-Écocert. Disponible sur demande.

RECOMMANDATIONS

Lois et Règlements :

-La révision de la Loi sur la Protection Sanitaire des animaux (P-42) s'impose. Le fait que les animaux utilisés en agriculture soient exclus de cette dernière est inacceptable. Les nouvelles directives de l'Union Européenne devraient inspirer nos dirigeants par leur précision et leur sévérité. De plus, un code de pratiques, spécifique au Québec, doit être rattaché à cette nouvelle Loi.

-Plusieurs de ces codes sont actuellement en place dans le monde, même ici, au Canada. Par contre, celui de notre pays n'est que volontaire. Le nouveau doit avoir force de loi, de façon à obliger les producteurs à le respecter. Le mieux serait qu'il soit basé d'après les cinq libertés émises par le FAWC; Libre de la soif, de la faim et de la malnutrition; Libre de l'inconfort; Libre de toute douleur, blessure et maladie; Libre de la peur et de toute autre souffrance mentale; Libre d'exprimer les comportements normaux et naturels de son espèce.

Consommation responsable :

-Dans un pays où les deux plus grandes causes de mortalité (le cancer et les maladies du coeur) peuvent être associées à une mauvaise alimentation, trop riche en gras par exemple, il est nécessaire d'informer les citoyens des bénéfices d'un régime végétarien. Par contre, comme le changement ne s'effectuera pas en quelques jours, les consommateurs de viande se doivent d'acheter du porc ayant vécu dans les meilleures conditions.

-L'éducation du public pour l'informer des désavantages du système actuel de production porcine, tant au niveau du bien-être des animaux, de l'environnement ou social.

-En instaurant des programmes « assurance-qualité », ces gens réaliseront qu'il est possible pour eux de faire leur part afin de changer le système en place.

-Diriger les consommateurs vers une viande biologique.

Agriculture biologique :

-L'éducation du public face aux nombreux avantages qu'amène cette alternative est la priorité.

-Ensuite, l'accès à ses produits doit être facilité.

-Pour ce faire, il est primordial d'aider les producteurs à débiter une exploitation biologique, en leur permettant d'avoir accès aux mêmes programmes gouvernementaux que le conventionnel ou en créer des nouveaux qui répondraient mieux à leurs besoins.

-Il est également nécessaire d'obliger les banques à poser un regard aveugle sur le type d'agriculture pour laquelle l'agriculteur demande un prêt.

-Il y a trop peu de transformateurs (boucheries et abattoirs) certifiés biologique au Québec. En favoriser l'implantation aidera les producteurs biologique et créera de nouveaux emplois.

CONCLUSION

Par le biais de ce mémoire, le Réseau Action Globale a démontré certaines difficultés du système actuel de production porcine qui, selon nous, l'empêchent de se diriger vers un développement durable. Des changements majeurs doivent être effectués et ce, dans les plus brefs délais.

Les conditions dans lesquelles le porc vit sont inacceptables. Que ce soit les douloureuses mutilations qu'il subit lorsqu'il n'est que très jeune ou l'entassement dans lequel il survit des mois durant, sa situation est intolérable. Comme son bien-être est interrelié à celui de l'environnement et des humains, il est tout à notre avantage de lui prodiguer les meilleures conditions tout au long de son existence. Les cinq libertés émises par le FAWC devraient inspirer notre gouvernement pour une future législation. Seulement celles-ci comblent réellement tous les besoins de ces animaux intelligents, curieux et attachants.

L'environnement qui nous entoure ne nous appartient pas. Les beautés qu'il offre et nos besoins qu'il satisfait sont appelés à disparaître si nous n'en prenons pas soin. Il est inadmissible que le gouvernement n'agisse pas pour la protéger. Plusieurs études ont démontré que nos sols, notre air et notre eau se dégradent et ce, particulièrement à cause du lisier et des cultures de maïs et de soja. Au lieu d'encourager les producteurs à opter pour une gestion solide du fumier, les compagnies inventent des fragrances pour masquer l'odeur et le gouvernement implante de nouvelles subventions pour dissimuler le problème plutôt que le régler.

Les porcs demeurent les êtres vivants qui souffrent le plus de ce système de production, mais les citoyens avoisinants ces industries en paient également le prix. Leur santé est moins bonne et la valeur de leur propriété diminue. Ils se battent depuis des années pour changer la situation, mais personne ne daigne les écouter et encore moins les aider.

De nombreuses alternatives peuvent aider le système de production porcine actuel à s'orienter vers le développement durable de cette industrie. Tous ces programmes « assurance-qualité » règlent une partie des ennuis causés aux porcs. Par contre, un régime alimentaire végétarien reste le style de vie le plus avantageux pour tous les animaux de la terre, incluant l'être humain...

En attendant ce jour, prenons exemple sur la philosophie de l'agriculture biologique, soit celle de vivre en harmonie avec la nature, plutôt que de tenter de la dominer. Cette attitude résultera en une meilleure vie pour l'environnement, les êtres humains et les animaux. N'est-ce pas là la parfaite définition pour une agriculture à développement durable?

RÉFÉRENCES

Sites internet :

www.unionpaysanne.com
www.greenpeace.ca
www.bape.gouv.qc.ca
www.rspca.org.uk
www.equiterre.qc.ca
www.viandesbiocharlevoix.com
www.agrireseau.qc.ca
www.menv.gouv.qc.ca
www.agr.gouv.qc.ca

Livres :

Les poules préfèrent les cages, Armand Farrachi
Éditions Albin Michel, 2000
139 pages

Se nourrir sans faire souffrir(version française de Diet for a New America), John Robbins
Éditions internationales Alain Stanké, 2001
469 pages

Références diverses :

Conférence du BAPE à Montréal sur la dimension économique de l'industrie porcine du Québec.
Mémoire de l'Union Paysanne
Mémoire du Comité de Citoyens du Bas St-Laurent
Mémoire de la section locale Rimouski-Neigette
Documentaire *Bacon, Le film*
Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique Canadien, produit par le Nova Scotia Agricultural College.

ANNEXE 1

Buts et principes de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique vise par ses méthodes culturales à produire des aliments sains et d'une grande qualité nutritive, tout en respectant l'environnement dans son sens le plus large. Les buts poursuivis sont :

Le respect de la nature : Tendre vers une coexistence harmonieuse avec la nature plutôt que de tenter de la dominer

Le maintien et l'augmentation de la fertilité des sols : À long terme, seuls les sols actifs biologiquement continueront de fournir des récoltes. C'est pourquoi une attention particulière est apportée aux techniques culturales conservant et améliorant la fertilité naturelle des sols.

La limitation de la pollution : En évitant toutes les formes de pollution pouvant résulter des pratiques agricoles et par l'utilisation dans la mesure du possible des énergies renouvelables et des matériaux recyclés ou recyclables.

Le maintien de la biodiversité : En préservant la diversité génétique des plantes et des animaux sur la ferme et également en préservant les habitats fauniques et la flore sauvages situés dans l'entourage immédiat de la ferme.

L'éthique dans l'élevage des animaux : Fournir des conditions d'élevage des animaux domestiques qui soient conformes aux besoins inhérents à chaque espèce.

L'aspect social : Permettre aux agriculteurs de vivre d'une façon décente de leur travail, dans des conditions ne nuisant pas à leur santé.

Pour atteindre ces buts, l'agriculteur adopte les principes de base qui définissent l'agriculture biologique tel que décrits dans ce cahier.

ANNEXE 2

Conférence de presse – Gembloux – 24 septembre 2002

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), Centre de Recherches Agronomiques (CRA), Filière Avicole et Cunicole Wallonne (FACW), Filière Porcine Wallonne (FPW)

Bien-être des porcs ... nouvelles normes, échéances et enjeux pour les éleveurs

Introduction

Fin 2001, une nouvelle Directive européenne a été adoptée concernant la protection des porcs

dans les élevages, fixant des normes complémentaires aux dispositions prises par la Directive

91/630/CEE mises en application depuis 1994 dans notre pays.

La nouvelle législation européenne, qui doit encore être traduite dans le droit belge (il s'agit

d'une compétence du Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et

de l'Environnement, M. J. Tavernier), va, sans aucun doute, bouleverser la conception des

ateliers porcins, principalement ceux où sont détenues des truies et des cochettes 1 .

Quelques dates ...

- **Loi du 14 août 1986** relative à la protection et au bien-être des animaux (modifiée par la

Loi du 4 mai 1995)

- **Directive du Conseil du 19 novembre 1991** établissant les normes minimales relatives à

la protection des porcs (91/630/CEE)

- **Arrêté royal du 23 décembre 1993** relatif à la protection des animaux pendant le transport

- **Arrêté royal du 23 juin 1994** relatif à la protection des porcs dans les élevages porcins

- **Arrêté royal du 20 décembre 1996** relatif à la protection des animaux pendant le transport

- **Directive du Conseil du 23 octobre 2001** modifiant la directive 91/630/CEE établissant

les normes minimales relatives à la protection des porcs (2001/88/CE)

- **Directive de la Commission du 9 novembre 2001** modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs (2001/93/CE)

- **Arrêté royal du 17 mai 2001** relatif aux interventions autorisées sur les vertébrés pour l'exploitation utilitaire de l'animal ou pour limiter la reproduction de l'espèce

Nouvelles contraintes et échéances pour le secteur porcin

Les nouvelles contraintes portent essentiellement sur le logement des truies en groupes, sur

les caractéristiques et l'aménagement des sols et sur les modalités d'alimentation.

¹ Cochette : un porc femelle pubère qui n'a pas encore mis bas (*définition au sens de la Directive 91/630/CEE*).

Dans notre région, on parle plutôt de « jeune truie ».

Conférence de presse – Gembloux – 24 septembre 2002

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), Centre de Recherches Agronomiques

(CRA), Filière Avicole et Cunicole Wallonne (FACW), Filière Porcine Wallonne (FPW)

Cinq grands principes concernant le logement des truies et des cochettes doivent entrer en application au sein de l'Union européenne :

1. **Interdiction des cages individuelles**, à l'exception :

- d'une période de quatre semaines après la saillie ;
- de la dernière semaine de gestation ;
- de la période de lactation.

2. **Interdiction définitive de toute contention à l'attache** pour les truies et les cochettes.

3. **Des dimensions minimales obligatoires** pour le logement en groupes des cochettes et des

truies : 1,64 m² pour les cochettes et 2,25 m² pour les truies.

4. **Suppression du caillebotis total** : la partie pleine doit correspondre à 0,95 m² par cochette et 1,3 m² par truie, soit environ 60 % de la superficie totale prévue par animal.

5. **Un accès permanent à une quantité suffisante d'aliments, une mise à disposition d'aliments à mâcher (fibres) et de matériaux à manipuler.**

Les principes 1, 3, 4 et 5 devront être appliqués dans toutes les installations existantes pour

2013. Les nouvelles installations devront déjà prévoir ces dispositions dès le 1^{er} janvier 2003.

Concernant l'attache pour les truies et cochettes (principe 2), son utilisation est interdite à dater du 1^{er} janvier 2006. Notons que la Belgique avait anticipé cette interdiction dans un Arrêté royal du 23 juin 1994, qui prévoyait déjà d'en interdire l'installation dès 1996.

La Directive mentionne également des contraintes pour les porcs de production, concernant

notamment :

- **la superficie minimale par porc**

- 0,15 m² jusqu'au poids de 10 kg
- 0,20 m² de 10 à 20 kg
- 0,30 m² de 20 à 30 kg
- 0,40 m² de 30 et 50 kg
- 0,55 m² de 50 à 85 kg
- 0,65 m² de 85 et 110 kg
- 1,00 m² pour les animaux de plus de 110 kg

Ces dispositions relatives à la superficie minimale par porc sont déjà d'application depuis 1994.

- **le dimensionnement des parties pleines et vides du revêtement du sol ;**

- **l'exposition des animaux au bruit** : dans la partie du bâtiment où sont élevés les porcs, les niveaux de bruit continu atteignant 85 db doivent être évités, ainsi que tout bruit constant ou soudain ;

- **l'exposition des animaux à la lumière** : les porcs doivent être exposés à une lumière d'une intensité au moins égale à 40 lux pendant un minimum de 8 heures par jour ;

- **les interventions sur les animaux** (section partielle de la queue et réduction des coins, ...)

- **le sevrage** : aucun porcelet ne doit être séparé de sa mère avant d'avoir atteint l'âge de 28

jours, sauf si le non-sevrage est préjudiciable au bien-être ou à la santé de la truie et du porcelet. *Exception* : les porcelets peuvent être sevrés jusqu'à 7 jours plus tôt, s'ils sont déplacés dans les locaux spécialisés qui seront vidés, nettoyés et désinfectés

Conférence de presse – Gembloux – 24 septembre 2002

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), Centre de Recherches Agronomiques

(CRA), Filière Avicole et Cunicole Wallonne (FACW), Filière Porcine Wallonne (FPW)

complètement avant l'introduction d'un nouveau groupe, et qui seront séparés des locaux où les truies sont hébergées, afin de réduire autant que possible les risques de transmission

de maladies aux porcelets ;

- ...

La Directive européenne mentionne également que toute personne qui emploie ou recrute des

personnes chargées de soigner les porcs s'assure que ces personnes ont reçu des

instructions

et des informations concernant les dispositions pertinentes de la législation. Par ailleurs,

des **formations** adéquates doivent être organisées, en mettant l'accent sur les aspects relatifs

au bien-être des animaux.

Enjeux pour les éleveurs

Avant tout, l'éleveur n'a que le seul choix d'adapter son mode de production aux nouvelles

contraintes en vigueur. Pour le jeune agriculteur qui souhaite s'installer après le 1^{er} janvier

2003, cela implique qu'il doit impérativement faire le choix d'un logement des truies en groupes, avec encore quelques incertitudes au niveau technique, au niveau des performances

des animaux, au niveau du temps de travail, ...

Pour les installations existantes, même si l'échéance de 2013 paraît lointaine, il va falloir imaginer des modalités d'adaptation des bâtiments (adaptation du caillebotis intégral existant,

respect des superficies minimales, adaptation des systèmes d'alimentation, ...). Toutes ces adaptations devront évidemment prendre en compte non seulement des contraintes imposées,

mais aussi des impératifs de productivité et de rentabilité, sans oublier les problèmes de main-d'oeuvre et d'environnement. Il apparaît clairement que pour un même bâtiment qui aura subi une adaptation, la densité de truies sera moins importante. Il est donc important que les chercheurs mais aussi les sociétés de construction (bâtiments/équipements) se penchent davantage sur les nouveaux modes de logement et les conséquences qui en découlent (systèmes d'alimentation, comportement des truies, sécurité des truies face à leurs congénères, locomotion des animaux et troubles locomoteurs, types de sol, récolte des déjections, travail de l'éleveur, ...). Et dans ce domaine, notre pays, notre région, de même que nos voisins français ont relativement peu d'expérience par rapport aux pays du nord de l'Europe, dont certains ont déjà intégré le concept du logement des truies en groupes. Ainsi, au Danemark, on a déjà anticipé la législation européenne puisque 35 % des truies gestantes vivent déjà en liberté, avec comme objectif, 60 % du cheptel truies logées en groupes en 2005 et 90 % en 2010.

Les quelques rares expériences que nous connaissons dans notre pays concernent le système

DAC (Distributeur Automatique de Concentrés) et le système d'alimentation *ad libitum* que

l'on a vu apparaître il y a une vingtaine d'années.

Ir Laurence Lambert

Filière Porcine Wallonne (FPW asbl)

Passage des Déportés, 2,

B-5030 Gembloux

Tél : 081/62 23 35

Fax : 081/62 23 16

e-mail : lambert.l@fsagx.ac.be

<http://www.fpw.be>